

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière :
<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/>

2. CONTEXTE ORGANISATIONNEL

2.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le GHT des Alpes de Haute-Provence est constitué de 8 établissements :

- Le CH de Digne-les-Bains, hôpital support :
 - 196 lits et places de MCO (12 500 RSS)
 - 233 lits et places de psychiatrie (2 300 RPSA)
- Le CH de Manosque :
 - 207 lits de MCO (21 000 RSS)
 - 30 lits d'USLD
- Le CH de Banon :
 - 20 lits de SSR (800 RHS)
- Le CH de Forcalquier
 - 43 lits de SSR (2 500 RHS)
- Le CH de Riez
 - 15 lits de SSR (900 RHS)
 - 4 lits de MCO (200 RSS)
- Le CH de Castellane
 - 4 lits de SSR (448 RHS)
 - 5 lits de MCO (83 RSS)
- Le CH de Barcelonnette
 - 10 lits de SSR (643 RHS)
 - 5 lits de MCO (87 RSS)
- Le CH de Seyne-les-Alpes
 - 4 lits de SSR (93 RHS)

2.2. POSITIONNEMENT DU DIM DANS LA STRUCTURE

L'ambition du GHT est de donner une véritable dimension territoriale au DIM, favorisée par la convergence des SIH, fondée sur la collaboration des deux praticiens et des deux équipes de TIM, visant à une harmonisation des pratiques, un partage d'expérience et des objectifs communs.

Le DIM de territoire est sous la responsabilité du praticien hospitalier de Manosque. Il comprend deux équipes, situées à Digne et à Manosque.

- Digne :
 - 1 PH temps plein (poste à pourvoir)
 - 2 ETP TIM MCO
 - 1 IDE à 0,5 ETP
 - 1 Cadre soignant (paramétrage et déploiement du DPI)
- Manosque
 - 1 PH à 0,8 ETP
 - 2,55 ETP TIM

Outils communs Digne-Manosque

- CORA DPS (Maincare)
- CROSSWAY(Maincare),
- CORA PMSI (Maincare)
- PmsiPilot (PSIH-TIC Santé)
- Business Object
- Terminal urgences (GRADES ORU-PACA)

Pour le CH de Digne : Medis (Berger-Levrault) : ancien DPI encore utilisé pour la bureautique

Les plus petits établissements sont sur des gammes différentes (Corwin) ; pour l'instant la gestion de leur PMSI se fonde sur l'envoi de fichiers issus de leur groupeur, voire de RUM « papier », codés et saisis au DIM.

La GAM du CH de Digne est assurée par Pastel (MIPIH), celle de Manosque par hexagone (Agfa). Le SDSI du GHT prévoit une harmonisation des infrastructures informatiques des différents établissements, une identification unique du patient sur le GHT, et la mise en œuvre d'un DPI commun. Le DIM de territoire est partie prenante dans cette démarche.

2.3. MISSIONS DU DIM

- Contribuer à l'harmonisation des pratiques entre les deux équipes de Digne et de Manosque en termes de :
 - o Recueil et codage des données PMSI (centralisé à Manosque, décentralisé à Digne)
 - o Contrôles de qualité et d'exhaustivité, y compris pour les petits établissements et la psychiatrie
 - o Traitement des données
 - o Optimisation des recettes T2a dans le respect de la réglementation
- Etudes médico-économiques et projets d'activité à la demande des médecins, des cadres, de la direction ou des instances, pour des enquêtes ou travaux divers. Restituer des rapports écrits, assurer des présentations sur support (CME, Pôles, UF, Directoire et Conseil de Surveillance, Commission Médicale du Groupement et Comité Stratégique du GHT).
- Conseil auprès des instances et des responsables hospitaliers dans les domaines de la stratégie, de l'efficacité médico-économique et de la qualité des soins. Le médecin DIM doit pouvoir fournir les tableaux de suivi d'activité, être capable d'analyser des tableaux de bord avec les Pôles, et d'aider à élaborer l'EPRD en lien avec la DAF et le contrôle de gestion.
- Optimisation de la qualité et de la sécurité des données du système d'information à travers les actions suivantes :
 - Responsable du service des archives médicales comprenant 1 agent d'encadrement et 3 agents.
 - Participation aux réflexions sur les évolutions du dossier patient informatisé et sur la gestion papier.
 - Participation à la définition des besoins pour l'acquisition et l'intégration de nouveaux logiciels en lien avec l'information médicale.
 - Participation à la démarche d'identité-vigilance en liaison avec les services administratifs en charge de l'accueil et de l'identification du patient

- Participation aux actions autour de la confidentialité, de l'accès aux données, participation au recueil IQSS et participation aux EPP.

3. COMPETENCES ATTENDUES AU REGARD DES ACTIVITES DU POSTE

Objectif de recrutement

Ce recrutement a pour objet le remplacement du médecin DIM de Digne en cessation d'activité et implique donc de participer à l'ensemble des missions actuelles et à venir du DIM, y compris l'activité départementale et l'ensemble des projets en cours (codage centralisé, mise en place du SIH commun...)

Le poste est localisé sur Digne et sera appelé à pouvoir se déplacer pour la partie DIM. Une fonction de responsable du service des archives médicales du CH Digne reste attachée au poste comprenant 1 agent d'encadrement et 3 agents.

3.1. COMPETENCES SOUHAITEES

- Formation
 - Formation initiale de docteur en médecine. Une expérience en tant que médecin DIM est nécessaire (en secteur MCO et Psychiatrie). Le DES de santé publique ou à défaut un diplôme qualifiant dans le domaine de la santé publique et/ou de l'information médicale serait apprécié.
 - Permis de conduire nécessaire.
- Connaissances
 - Connaissances du fonctionnement général des établissements de santé, et des principales réglementations en matière d'information médicale.
 - Connaissance approfondie du PMSI et des nomenclatures pour le codage des activités médicales et des principes de la T2A.
 - Connaissance des spécificités et des contraintes liées aux systèmes d'information de santé et au traitement de données médicales.
 - Connaissance des logiciels de bureautique et de bases des données.
- Qualités personnelles
 - Capacité à travailler en équipe, à adhérer aux organisations et règles de fonctionnement existantes, à faire évoluer ses compétences et ses organisations pour s'adapter aux besoins de la structure.
 - Travailler avec rigueur et méthode.
 - Qualités relationnelles pour assurer une bonne coordination avec l'ensemble des professionnels de la structure et l'animation de formations ou groupes de travail.
 - Capacité à animer une équipe ou un projet.

3.2. STATUT

Praticien temps plein, 10 demi-journées hebdomadaires du lundi au vendredi.

RECRUTEMENT MEDECIN DIM – CH DIGNE OU MANOSQUE

Contact : <pouilly.f@ch-manosque.fr>

Un poste de PH contractuel est aussi envisageable (avant titularisation).